

Règles d'hygiène et maîtrise du risque sanitaire pour la pratique professionnelle du tatouage, du maquillage permanent et du perçage corporel

Public :

- Professionnels du tatouage, du maquillage permanent et du perçage corporel
- Toute personne souhaitant se former ou actualiser ses connaissances dans ce domaine.

Prérequis :

- Aucun diplôme préalable n'est requis
- Motivation et engagement à respecter les règles d'hygiène et de sécurité

Objectifs :

À l'issue de la formation, les participants seront capables de :

- Appliquer les règles d'hygiène et de sécurité nécessaires à la prévention des risques sanitaires dans leurs pratiques
- Se conformer à la réglementation polynésienne en vigueur
- Identifier les risques allergiques, infectieux et professionnels, et savoir y réagir
- Mettre en œuvre les bonnes pratiques professionnelles dans l'exercice quotidien de leurs activités

Axes principaux du programme :

- Module 1 – Cadre réglementaire polynésien
- Module 2 – Anatomie et physiologie de la peau
- Module 3 – Risques infectieux, allergiques et protection du professionnel
- Module 4 – Hygiène, antiseptiques et désinfection
- Module 5 – Asepsie pour un geste professionnel
- Module 6 – Gestion des déchets et poste de travail.

Moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement :

- Formateur : Médecin ou infirmier
- Exposés interactifs avec supports visuels.
- Études de cas concrets issus de situations réelles
- Mises en situation pratiques, démonstrations, manipulations

- Travaux collectifs et discussions encadrées
- Encadrement par des formateurs spécialisés (infirmiers et/ou Médecins ayant une connaissance profonde de la Polynésie Française et de ses enjeux).

Evaluation de contrôle de connaissance :

Évaluation formative

- Quiz rapides en cours de module
- Questions-réponses à chaud
- Observation des pratiques lors des mises en situation

Évaluation sommative

- QCM final individuel
- Étude de cas simple
- Évaluation orale de restitution de connaissances

Mode de validation de la formation :

- Attestation individuelle de suivi de la formation délivré par la CCISM

Modalités pratiques de la formation :

- Durée de la formation : 8 heures
- Lieu : dans les locaux de la CCISM de TAHITI
- Dates et horaires de la formation : **(session au choix et places limitées)**
Session 1 : 7 octobre de 8 h à 12 h et de 13 h à 17 h
Session 2 : 18 novembre de 8 h à 12 h et de 13 h à 17 h
Session 3 : 18 décembre de 8 h à 12 h et de 13 h à 17 h

Tarification (par personne) : 29.900 xpf

(sous réserve d'un nombre minimum de participants)

Signature du client

Avec mention « Bon pour accord »

Audrey LHIES

**Cheffe de service du développement
et des compétences**